

VALEUIL

Bulletin d'informations n° 28

PRINTEMPS 2009



Aide et assistance à domicile
chez quelques 680 prestataires

Service d'auxiliaire de vie

Service de petit bricolage

Service de portage des repas à domicile

Service AAA (Accompagnement, Assistance, Animation)

Découvrez le site sur place ou sur Internet :

www.ciasbrantome.com

Tél : 05 53 05 77 14

Depuis le début de l'année le CIAS a intégré ces nouveaux locaux commodes et adaptés à ses activités, ils sont situés sur la route de Thiviers à la sortie de Brantome.

C'est l'occasion de souligner et de mettre en valeur les actions menées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales de notre Communauté de Communes du Brantomois.

Sa vocation est de mener une action globale de soutien, de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Plus de 100 personnes, sous l'impulsion de Mme Fhury, interviennent notamment pour apporter confort et réconfort à nos aînés avec professionnalisme et dévouement.

Merci à toute l'équipe.

Encore plus d'infos sur www.valeuil.fr

Au Sommaire : page 2 : Le mot du Maire, page 3 : Etat Civil & Infos diverses
page 4 : Le RAM & le Comité des Fêtes, page 5 et 6 : Informations administratives
Bulletin municipal de Valeuil dépôt légal mai 2009-Comité de Rédaction : Le conseil municipal

Le **conseil municipal** se réunit le deuxième vendredi du mois et tous nos membres participent activement aux nombreuses réunions ou commissions (communales et intercommunales), je tiens à les remercier pour leur assiduité.

Ainsi, en avril, les comptes administratifs et de gestion 2008 ont été votés à l'unanimité, comme les taxes et les BP 2009 :

VOTE DES 4 TAXES : le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux des 4 taxes de la façon suivante :

Habitation : 5,88 %	Foncier bâti : 7,63 %
Foncier non bâti : 44,21 %	Professionnelle : 7,28 %

VOTE SUR LE PRODUIT DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES : un taux de 12,48 %, pour un produit attendu de 31.300 €, a été voté.

Budget communal M14 : le Conseil Municipal a voté les propositions suivantes :

Fonctionnement : 291.077,49 €	Investissement : 272.585,43 €
-------------------------------	-------------------------------

Projets 2009 : Malgré la crise nous conservons le cap de notre programme ; ainsi cette année en matière d'investissement, nous prévoyons:

Assainissement : La commune envisage de lancer les travaux d'assainissement du bourg, dans le cadre d'un budget annexe, donc avec ses propres dépenses et recettes, dont voici les estimations prévisionnelles :

- 115.500 € pour le lot 'Canalisations'
- 76.500 € pour le lot 'Station d'épuration'.

Les financements attendus sont de 26.500 € (DGE), 46.200 € (Conseil Général) pour les travaux 'Canalisations' et 26.026,40 € (Conseil Général) pour les travaux 'Station d'épuration', soit un total de subventions de 98.726,40 € pour une dépense théorique totale globale de 192.000 € HT.

Une réunion publique d'information se tiendra avec le cabinet CESO avant le début de ce chantier.

A la suite de l'ouverture des plis (18 entreprises avaient répondu à l'appel d'offre), nous savons d'ores et déjà que les prix estimatifs seront revus à la baisse, entre moins 20 et moins 30 % en fonction des lots, mais les prix ne sont pas le seul critère de choix d'une entreprise.

Ce chantier, le plus gros du mandat, permettra les mises aux normes nécessaires et attendues, pour donner un nouvel essor à notre joli bourg.

Nous profiterons de cette occasion pour :

- Changer l'intégralité des tuyaux d'alimentation d'eau potable, travaux intégralement financés par le SIAEP ;
- Effacer une partie du réseau électrique grâce au SDE 24

D'autres projets :

- Acquisition d'un défibrillateur, avec support de stockage ainsi que 10 CD de formation pour la somme de 2.691 € ;
- Des travaux sur les routes (notamment la réfection de celle de Charbonnier) ;
- L'aménagement d'un petit local communal à l'entrée de l'école ;
- Pose de barrières par le CG 24 à la demande du conseil, permettant de sécuriser le pont (photo ci-après)... Par la suite un aménagement paysager serait le bienvenu !

Espérant répondre globalement à vos attentes, je reste toutefois très attentif à vos éventuelles remarques et suggestions.

A bientôt, le plaisir de nous rencontrer.
Pascal MAZOUAUD



ETAT CIVIL 2008

Naissances

Nous avons accueilli sur la commune une petite Lya, à Charbonnier. Elle comble de bonheur ses parents, Audrey BELLON et Yoann PROU.
Félicitations aux parents et bienvenue à bébé.

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à Alix LAPORTE et Benoit MATTE, Christelle DANCUIO et Stéphane GREGOIRE, Stéphanie BOMME et Fabien ROUSSARIE qui se sont unis en notre mairie cet été.

Décès

La municipalité a présenté ses plus sincères condoléances aux familles de Jeannine VILLEPONTOUX, André JAUMARD, Yves de BROUWER et Amélie DEBEST.

Grippe A (H1N1)

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission :

- Lavez vous les mains plusieurs fois par jour (avec du savon)
- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser (puis jetez-le dans une poubelle)
- En cas de symptôme grippaux appelez votre médecin traitant ou le 15

Pour toute information, contactez-le :

- 0 825 302 302 (0,15 € / min depuis un poste fixe)
- www.pandemie-grippale.gouv.fr

La Croix du Clair ou Clerc :

Cette croix est située à Sarrazignac à l'angle du chemin des Anes, elle vient de retrouver sa place après avoir disparu quelques années et ce grâce à la mémoire du voisinage et aux encouragements du propriétaire.

Il a été facile de découvrir le socle, il suffisait de trouver un peu de bois de chêne du pays bien sec (que le maire a eu le plaisir d'offrir) et de faire appel à un bénévole d'expérience pour la réalisation et la pose. Merci donc à Monsieur Favreau.

Mais au fait, pourquoi est-elle là ?

DERNIERES NOUVELLES DU RELAIS D' ASSISTANTES MATERNELLES...

Le relais d'assistantes maternelles de Brantôme couvre 3 cantons, Brantôme, Mareuil et Champagnac de Belair, mis en place gratuitement pour le public par le Syndicat Mixte de développement du Pays Dronne et Belle.

C'est un lieu d'information destiné aux parents et aux assistantes maternelles. Sur un simple coup de fil, ou sur rendez-vous, nous pouvons vous mettre en relation les uns avec les autres, nous pouvons aussi vous aider dans les démarches administratives (contrats, calcul de mensualisation, congés payés de l'AM, etc...)

Tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30, nous proposons une animation aux assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent, ainsi qu'aux parents de jeunes enfants s'ils le souhaitent. Ce sont des moments de rencontre pour les uns, de jeux et de découvertes pour les autres, qui représentent souvent les premières occasions de socialisation pour des enfants de moins de 3 ans. Tout en ayant un accueil plutôt "familial" et individuel chez sa "nounou", l'enfant peut ainsi se préparer à la collectivité qu'il découvrira bientôt à l'école.



Nous avons pris l'habitude de l'appeler le "relais de Valeuil", puisque nos locaux sont installés en plein bourg, et que nous pouvons de ce fait disposer de la salle des fêtes attenante au bureau, ainsi que d'un petit terrain de jeux clôturé. Nous sommes le seul relais en Dordogne à avoir le privilège de proposer aux enfants des jeux extérieurs et sécurisés, et nous en profitons bien.



Actuellement les assistantes maternelles préparent une belle surprise aux enfants et à tous ceux qui auront envie d'y participer, en organisant une fête à Condat, le 27 juin prochain, à 15H.

Ca fera du bruit dans les maisons !!! ...

Le Comité des fêtes en action...

Voici les différentes manifestations organisées par le Comité des Fêtes, ou auquel il participe :

- 20 juin : journée promenade et culturelle (en partenariat avec le CG de la Dordogne)
- 24 juin : feu de la Saint Jean
- 11 et 12 juillet : fête patronale
- 1^{er} août : concert
- 22 août : loto
- 19 et 20 septembre : journées du Patrimoine (ouverture de l'église)
- 18 octobre : randonnée
- 14 novembre : loto
- 5 décembre : concours de belote

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Inscription école maternelle :

L'enseignante de la maternelle de Bourdeilles propose aux nouveaux petits élèves* et à leurs parents une réunion d'informations avec visite de l'école et description de la journée type :

Le mardi 30 juin à 17h30

Au préalable, n'hésitez pas à venir en mairie pour poser toutes vos questions munis du carnet de santé de l'enfant et de votre livret de famille...

**enfants nés en 2006*

Recensement militaire :

Il est rappelé aux jeunes gens et aux jeunes filles qu'ils doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Une attestation vous sera alors délivrée par la mairie. Ce document vous sera ensuite demandé lorsque vous vous inscrirez à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire, conduite accompagnée...).

Container à verre :

Un troisième container sera mis à la disposition des habitants à proximité du restaurant le Gergovie (et à la demande de ce dernier) afin de répondre à vos attentes concernant le recyclage du verre.

Vous vous mariez : une nouvelle démarche en ligne vous est proposée.

Le mariage est l'un des événements de vie qui amènent certaines personnes à changer de nom d'usage. Avec 265 000 célébrations par an, c'est même le cas le plus fréquent où cette démarche est rendue nécessaire.

La déclaration de changement de nom d'usage est une procédure simple mais fastidieuse puisqu'il faut la répéter auprès de multiples administrations.

C'est pourquoi la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat a souhaité unifié ces formalités en permettant **d'informer plusieurs organismes en une seule démarche réalisable en ligne sur Internet.**

Comment procéder ?

Il est possible de déclarer en ligne un changement de nom d'usage après avoir un compte personnel sur « mon.service-public.fr ». Cet espace est accessible depuis la page d'accueil du portail www.service-public.fr ou directement à l'adresse www.mon.service-public.fr.

Quels sont les organismes informés ?

Dès à présent l'usager peut informer en une seule démarche les services de l'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI), ceux des allocations familiales (CAF) et le bureau du Service National (BSN). D'autres partenaires rejoindront le dispositif progressivement, en commençant dès le premier semestre de cette année, par l'assurance vieillesse (CNAV) et le Pôle Emploi (ex-Assedic / ANPE).

Prix du service : le service est gratuit.

Mairie de VALEUIL
Le Bourg – 24310 VALEUIL

MISE EN SERVICE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le courrier de Madame la Préfète en date du 23 avril 2009, concernant la mise en place du passeport biométrique.

« A compter du mardi 28 avril 2009, le département de la Dordogne procédera à la délivrance des passeports biométriques, conformément à l'arrêté ministériel à paraître au JO.

Les nouveautés du passeport biométrique par rapport au passeport actuel concernent :

- 1- L'ajout des images des empreintes de deux doigts dans la puce du titre*
- 2- La possibilité pour l'usager de faire établir et de venir lui-même retirer son passeport dans une commune de son choix équipée du dispositif de recueil des données, dans le département ou hors du département, indépendamment de son lieu de résidence.*

Les communes équipées de ce nouveau système et délivrant les passeports biométriques en Dordogne sont :

<i>BELVES</i>	<i>NONTRON</i>
<i>BERGERAC</i>	<i>PERIGUEUX</i>
<i>BOULAZAC</i>	<i>RIBERAC</i>
<i>COULOUNIEIX-CHAMIERES</i>	<i>SAINT-ASTIER</i>
<i>EXCIDEUIL</i>	<i>SARLAT</i>
<i>LALINDE</i>	<i>TERRASSON</i>
<i>MONTIGNAC</i>	<i>THIVIERS</i>
<i>MONTPON-MENESTEROL</i>	

Avec l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif, les autres communes, dont VALEUIL, ne seront plus habilitées à prendre en compte les demandes de passeport pour les transmettre à la Préfecture. Les usagers devront obligatoirement s'adresser aux mairies dotées du dispositif de réception et de traitement des dossiers. Tout dossier de demande de passeport devra impérativement être traité suivant cette nouvelle procédure.

Les nouvelles modalités de constitution des dossiers permettent techniquement aux mairies concernées de prendre elles-mêmes des photos d'identité au moment du dépôt du dossier, mais les maires ont légalement la possibilité de refuser d'utiliser ce système. Dans cette hypothèse ; l'usager devra fournir des photographies d'identité aux normes fixées par l'arrêté ministériel du 5 février 2009.

Les tarifs des passeports sont les suivants :

- 89 € pour un majeur,*
- 45 € pour un mineur de 15 ans et plus,*
- 20 € pour un mineur de moins de 15 ans.*

Ces tarifs sont minorés d'un Euro lorsque l'intéressé fournit ses deux photographies d'identité. »

Sachant compter sur votre compréhension,

Valeuil, le 24 avril
Pascal MAZOUAUD